

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ALLIER
SERVICE STRATÉGIE - CONTROLE DE GESTION
9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03 016 MOULINS CEDEX

Affaire suivie par Céline POTÉRON
celine.poteron@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 70 35 12 45 📠 04 70 44 40 57

CSAL du 7 septembre 2023

Point n° 4 :

Fusion des secteurs d'assiette :
- du SIP de Moulins
- du SIP de Montluçon
- du SIP de Vichy

Restructuration : fusion des secteurs d'assiette des 3 SIP au 1^{er} janvier 2024

	Situation actuelle :		Situation cible au 1 ^{er} janvier 2024 :
SIP de Moulins	Existence de 2 secteurs d'assiette :		1 seul secteur d'assiette
	- SAID Secteur 1 :	- SAID Secteur 2 :	
SIP de Montluçon	Existence de 2 secteurs d'assiette :		1 seul secteur d'assiette
	- SAID Secteur 1	- SAID Secteur 2	
SIP de Vichy	Existence de 2 secteurs d'assiette :		1 seul secteur d'assiette
	- SAID Vichy Nord	- SAID Vichy Sud	

Objectifs de cette restructuration :

- accompagner la mise en œuvre de [la note de service 23IR123 – 2023/03/3901 du 16 mai 2023 relative aux missions et organisation des SIP](#) , et notamment son annexe 3 préconisant l'abandon, lorsque cela est possible, de la segmentation en plusieurs secteurs d'assiette.
- regrouper les agents en un seul secteur d'assiette unifié ce qui va permettre de renforcer et de consolider l'équipe d'encadrement, de mieux appréhender les aléas de la GRH (absence, tuilage de nouveaux agents...)
- homogénéiser les pratiques au sein du seul secteur d'assiette
- préparer le décroisement des missions d'assiette et de recouvrement, polyvalence et poly-compétence des équipes.

Pilotage et conduite de cette restructuration :

- Présentation par la direction de la note de service DGFIP du 16 mai 2023 aux responsables de SIP et à leurs adjoints à l'occasion d'une réunion organisée le 1^{er} juin 2023

- Présentation par chaque responsable de SIP de la note de service DGFIIP à leur équipe lors de réunions dédiées au sein des journées de cohésion pour le SIP de Moulins (le 15/06/23), pour le SIP de Vichy (le 16/06/23) et lors d'une réunion spécifique pour le SIP de Montluçon (le 20/06/23).

Ces réunions ont donné lieu à des échanges entre les encadrants des SIP et leurs collaborateurs. Elles ont fait l'objet d'un compte rendu des responsables de SIP à la direction dont vous trouverez un extrait des premières réflexions et réactions pour chaque SIP :

	Expression des agents suite à la présentation de la note du 16 mai 2023 par les responsables	Points de vigilance soulignés par les agents
SIP Montluçon	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de fortes oppositions de principe sur la présentation générale de la note, certaines informations comme le transfert du recouvrement forcé au PRS, confirmant certaines « rumeurs » ; - Consensus sur la sectorisation unique (pluralité des secteurs n'a plus de sens) - Souhait exprimé de maintenir les portefeuilles en assiette comme en recouvrement - Annonce du décloisonnement entre assiette et recouvrement : inquiétude quant à la perte d'intérêt des missions, problème de la mobilisation des connaissances sur les 2 métiers - Questionnements sur l'élargissement des missions d'accueil (disposer des connaissances et compétences nécessaires) - Intérêt porté à la tenue de groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités d'organisation des missions et des travaux (assiette, recouvrement, accueil) - Transfert du recouvrement forcé au PRS : interrogation sur le transfert des emplois, sur l'absence de calendrier concernant cette opération. - Positionnement du cadre B dans cette nouvelle organisation du SIP
SIP Moulins	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'opposition sur le principe d'un secteur unique, mais l'échéance au 1^{er} janvier 2024 semble trop proche en terme d'organisation - Pas de consensus dégagé sur la thématique de l'abandon des portefeuilles par commune (agents favorables car plus de souplesse pour pallier les éventuelles absences, agents peu enthousiastes pour travailler sur liste) - Sur les missions d'accueil : sentiment que le SIP va devenir un « couteau suisse », sentiment exprimé de perdre son cœur de métier. Les missions d'accueil sont peu valorisées d'où une faible appétence des agents à exercer ce type de missions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des 2 secteurs doit s'accompagner d'un rapprochement « physique » (aspects immobiliers, téléphoniques) pour favoriser la cohésion des équipes - Rappel de la limite des missions d'accueil exercé par les agents des SIP - Revoir l'aménagement actuel de l'accueil
SIP Vichy	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'oppositions de principe sur la présentation générale de la note même si inquiétudes quant au départ du recouvrement forcé au PRS, et à l'augmentation des missions d'accueil déjà lourdes à gérer - Fusion des deux secteurs plutôt bien accueillie sous réserve du maintien des portefeuilles actuels des communes par agent et de la réalisation de quelques travaux d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de réaliser des travaux d'aménagement pour optimiser le rapprochement des secteurs

Parallèlement à un pilotage interne aux SIP (concertation, échanges, réflexions), la direction va accompagner la démarche par :

- l'organisation d'une réunion collective à destination de l'ensemble des collaborateurs des trois SIP le 28 septembre 2023. Cette réunion se déroulera en deux temps : une partie consacrée à la présentation générale de la nouvelle organisation et de ses enjeux, et une 2^{de} avec la tenue des 1^{ers} ateliers relatifs aux problématiques d'organisation.

- le suivi de la déclinaison des différentes actions évoquées par la note du 16 mai 2023 par l'équipe de direction en organisant des groupes de travail (association des responsables, des adjoints et de collaborateurs volontaires) qui pourraient se constituer d'ici la fin d'année 2023 et qui se poursuivront sur 2024.

Toute initiative est laissée à l'équipe encadrante de chaque SIP pour organiser en interne des lieux d'échanges et de consultations des collaborateurs.

Il est précisé que la fusion des secteurs d'assiette au 1^{er} janvier 2024 constitue une première étape à la mise en œuvre de la note du 16 mai 2023.

Impacts sur les usagers :

Cette réorganisation des secteurs d'assiette est transparente pour les usagers, elle n'emporte aucune conséquence.

Aspects immobiliers :

Des réaménagements (rapprochement physique des équipes, réorganisation des cellules de travail, redéfinition des « boucles » téléphoniques dans l'accueil téléphonique des usagers..) seront à envisager sous la responsabilité du chef d'unité, et en fonction des besoins exprimés. Ces réaménagements seront définis en concertation avec les équipes et en liaison avec le service BIL de la DDFIP. Il n'y aura aucun impact immobilier d'ici le 1^{er} janvier 2024. Les éventuelles conséquences immobilières s'organiseront progressivement à compter du 1^{er} janvier 2024.